

Compte rendu du conseil d'école élémentaire du 10 novembre 2020

Présents:

Les enseignantes,

Murielle David maîtresse de CE2

Anne Dardilhac maîtresse de CM1 CM2

Audrey Lucas maîtresse de CM1 CM2

Karine Chauvier maîtresse de CP CE1

Belinda Baylet maîtresse de CM1 CM2

Claire Decressac maîtresse de CE1 CE2

Sandrine Lamonnerie directrice et maîtresse de CP

Madame Thomasson remplaçante du mardi et un mercredi sur quatre en décharge de direction.

Les parents d'élèves,

Aurélie Hurbe, Agnès Jouhaud, Sébastien Tharaud, Cathy Barrot, Julie Normand, Sandra Bousseley, Fanny Pihan

Annie Marcelot, DDEN

Fabrice Gerville Reache, Maire

Claude Beaupuy, Adjointe chargée des affaires scolaires

Bilan de rentrée

L'école comptait 179 élèves à la rentrée, 177 aujourd'hui.

La répartition des effectifs dans les classes est le suivant :

Sandrine Lamonnerie : 26 CP

Karine Chauvier : 15 CP + 11 CE1 = 26 élèves

Claire Decressac : 16 CE1 + 9 CE2 = 25 élèves avec une AVS à temps plein

Murielle David : 25 CE2

Corinne Trarieux : 14 CM1+11CM2 = 25 élèves, complétée le mercredi par Audrey Lucas

Anne Dardilhac : 13 CM1+12 CM2 = 25 élèves avec une AVS 11 heure/semaine

Belinda Baylet : 14 CM1+ 11 CM2 = 25 élèves

Nouveau protocole sanitaire

Celui-ci a été allégé lors de la rentrée de septembre puis renforcé avec l'augmentation de circulation du virus.

Pour cela, des groupes ont été aménagés pour limiter le brassage des enfants.

Ceux-ci sont accueillis dès 8h45 pour échelonner l'arrivée et permettre aux enfants d'aller se laver les mains par groupe de six avant de rejoindre leur classe.

Les récréations et le temps du midi sont aménagés de sorte à décaler les différents groupes et à laisser un temps de lavage de mains avant les récréations et la cantine.

Une note récapitulant le déroulé de la journée va être mis dans les cahiers de liaison par les maîtresses.

Deux services sont organisés à la cantine nécessitant un nettoyage et une désinfection de 20-25 minutes entre deux.

Le groupe du 1^e service va passer un temps calme à la salle Meliès après la cantine pour éviter le brassage avec les groupes des grands. Il avait été évoqué que les enfants puissent aller au gymnase mais le collège l'utilise sur ce temps.

Les enfants s'adaptent bien au masque, il est important qu'ils en aient deux, un pour le matin et un pour l'après-midi avec un sachet refermable pour pouvoir le ranger à la cantine.

Si un masque est cassé ou sali, les maîtresses peuvent en donner un de rechange mais le stock est limité.

Élection des représentants des parents d'élèves

Il y avait 276 inscrits, 149 votants dont 9 blancs ou nuls, soit 53,99% de participation.

Une seule liste se présentait regroupant,

7 titulaires :

Agnès Jouhaud

Sébastien Tharaud

Julie Normand

Cathy Barrot

Aurelie Hurbe

Sandra Bousely
Catherine Granet

7 suppléants :

Marie Ange Desbordes
Pauline Leduc
Rémy Soirat
Severine Faure Maviel
Céline Broutin
Aurelie Quétel
Fanny Pihan

Règlement intérieur du conseil d'école

Vote POUR à l'unanimité

Il est proposé de rajouter à la fin : « les protocoles sanitaires et/ou sécuritaires en vigueur peuvent se substituer au règlement intérieur en fonction du contexte. »

Vote POUR à l'unanimité

Réflexions sur le rythme scolaire

Actuellement les enfants ont une semaine d'école sur 4 jours et 1/2, il est évoqué la possibilité de passer à 4 jours en ne travaillant plus les mercredis matins.

Il n'y a pas de consensus du côté des enseignantes.

Les avantages d'une semaine de 4 jours et 1/2 sont la meilleure concentration des enfants (et peut-être des maîtresses) le matin, ce rythme les habitue au collège, il permet de sortir plus tôt le soir...

Pour une semaine de 4 jours, le mercredi permet une vraie pause pour les enfants qui restent chez eux ou chez les grands-parents.

Les inconvénients d'une journée de 4 jours, sont rappelés par la mairie, à savoir l'organisation des transports scolaires et de la cantine.

La journée d'école (pour la maternelle et l'élémentaire) ne peut commencer avant 9h pour que les bus scolaires aient le temps de faire leurs 2 tournées (8h pour le collège et être revenu à temps pour l'élémentaire).

Pour les externes, ne déjeunant pas à la cantine, l'heure de sortie pourrait être décalée avec la maternelle.

Il est indispensable que les deux écoles aient le même rythme.

Du fait du protocole actuel, les journées étant très entrecoupées par la contrainte des récréations à heure fixe avec temps de lavage de mains, une semaine de quatre jours allongerait nécessairement le temps effectif de travail sur l'après-midi.

Mais ce protocole est (nous l'espérons tous) seulement provisoire.

Il faudra que le conseil d'école fasse une proposition à la DASEN pour modifier le rythme après une consultation auprès des parents en détaillant ce que chaque choix implique.

Il faut que le projet soit prêt pour le mois de février pour pouvoir demander une dérogation qui serait étudiée. Le rythme à 4 jours même s'il est plus répandu reste un statut dérogatoire.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion publique si les conditions sanitaires le permettent pour détailler les différents aspects et mener une réflexion.

Un conseil d'école exceptionnel sera peut-être organisé pour avoir bouclé le projet avant le second conseil d'école au printemps.

Questions diverses

Les enseignantes sont formées aux gestes d'urgence tout comme le personnel communal, il a été dit qu'il serait peut-être nécessaire de faire un rafraîchissement de ces connaissances.

Sur le fait que le portail soit resté ouvert entre 13h45 et 14h, il s'agit certainement d'un oubli, l'information sera relayée à tout le monde.

Le code du portail sera changé ce jeudi 12/11, il est important que les parents ne communiquent pas le code aux enfants. Actuellement, avec le plan Vigipirate renforcé les parents ne rentrent plus dans l'école et ne sortent plus non plus en repartant de la garderie.

Sur le fait de punir les enfants en les privant de sport, il faut en discuter avec la maîtresse concernée.

Sur le sujet de l'absence de maîtresse Corinne Trarieux, elle a été jusqu'à présent remplacée même si différents remplaçants se sont succédés. Par exemple, sur une semaine, les enfants ont eu 4 enseignants différents. Certains enfants ont été perturbés par le changement d'enseignants et de rythme.

En ce qui concerne la continuité Maîtresse Corinne avait mis au courant les remplaçants. Par ailleurs, la remplaçante Maîtresse Chloé devrait être en charge de la classe sur un remplaçant plus long jusqu'à début décembre.

Les enseignantes nous réexpliquent ne pas avoir d'influence sur les décisions de remplacements, charge revenant à l'inspection de circonscription. Même si les remplaçants se succèdent dans la classe, Mme Trarieux a été remplacée à chaque fois que nécessaire ce qui est très important pour le travail des autres classes et le respect du protocole sanitaire.

Les éventuelles remarques des parents d'élèves à ce sujet peuvent être adressées directement à l'inspection.

Sur le temps périscolaire, entre 12h et 14h, la question est posée de savoir s'il existe un « groupe d'enfants bagarreurs » et un groupe « anti-bagarre » qui s'interposerait. Me Beaupuy nous indique que la pause méridienne est beaucoup plus calme depuis la séparation des groupes.

Il a été question du délai entre l'incident et l'arrivée du rapport d'incident aux parents. Le rapport d'incident est donné à l'enfant qui doit le mettre dans son cartable et le transmettre à ses parents. Les rapports sont remplis en fin de service ou le lendemain après une transmission à l'équipe suivante.

Il a été demandé combien d'interventions des pompiers avaient eu lieu au sein de l'école depuis la rentrée. Deux interventions ont été relevées.

Concernant les punitions sur le temps périscolaire, il est demandé si un système alternatif aux avertissements pourrait être mis en place. Il est répondu que ce système semble actuellement le plus simple et le plus juste.

Il nous est aussi rappelé que le temps périscolaire (garderie, pause méridienne) est un service non obligatoire et que si les parents sont insatisfaits, ils peuvent récupérer leurs enfants sur le temps non scolaire.

Il est par ailleurs proposé aux parents qui le souhaitent de venir à la cantine et/ou dans la cour pour observer le déroulement du temps non scolaire, en prévenant à l'avance la personne chargée des affaires scolaires à la mairie.

Il est indiqué que la pause méridienne est légalement uniquement dédiée aux repas et à un temps de pause, aucune activité encadrée ne peut être proposée.

La question de faire intervenir un professionnel « compétent » pour expliquer la crise sanitaire aux enfants a été posée. Cette question interpelle doublement les enseignants ; d'une part elle remet en question leurs compétences professionnelles et leur implication pour mettre en place les différents protocoles depuis le mois de mai et d'autre part, la crise sanitaire n'est pas présente qu'à l'école, il est sans doute tout aussi important qu'elle soit expliquée par les parents au quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance
Fanny PIHAN

la présidente du conseil d'école
Sandrine LAMONNERIE